

## SONDAGE

Un certain nombre de grignerots nous ont informé avoir été « sondé » ces dernières semaines. Rien de choquant à cela, les sondages sont des instruments de mesure de l'état de satisfaction de la population parfaitement légaux même en période de précampagne électorale, s'il ne sont pas fait par les collectivités locales.

Ainsi donc, il y a eu un sondage sur Grigny concernant la satisfaction des habitants de la commune.

Ce qui nous a été rapporté et vérifié sur le commanditaire de ce sondage pose toutefois question.

Pratiquement toutes les personnes nous ont indiqué avoir eu la réponse suivante à leur question téléphonique aux enquêteurs sur le commanditaire de ce sondage : « Nous réalisons un sondage pour la ville de Grigny, pour la municipalité ».

D'autant que la question finale portait directement sur le vote des personnes.

C'est donc très logiquement que nous avons questionné le Maire, lors d'une question diverse, au cours du dernier conseil municipal.

Sa réponse dément une commande par la Mairie. Dont acte. Pourtant, sa réponse et sa démonstration ne furent pas totalement convaincantes. Son refus d'un démenti officiel dans le journal municipal pour rassurer les grignerots, qui ont répondu de bonne foi, à « une enquête demandée par la municipalité », d'après le sondeur, est là encore surprenant.

De plus, sa réaction est entachée pour le moins d'erreurs d'appréciation ou pire de contre vérité. Le maire nous dit : *“les enquêteurs ne savent pour qui, ils travaillent”*.

Pourtant, nous avons, à de nombreuses reprises, pris un contact téléphonique avec la société chargée de ce sondage et à la question concernant le commanditaire, il nous a toujours été répondu : *“c'est une demande de la ville de Grigny, de la municipalité”*.

Alors, même si le doute subsiste, il faudra le lever. Soit la municipalité a commandité ce sondage, c'est illégal et son coût est à la charge des contribuables, cela est inacceptable. Soit le sondage a été commandité par un parti politique, et le sondeur n'a pas à se prévaloir de la municipalité, l'électeur grignerot est alors abusé. La vérité doit être faite sur ce dossier.